

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°73-310 du 27 septembre 1973

portant nomination de Mr Pierre AHLINVI
COMLAN, Administrateur Civil en qualité
de Directeur Général de la Fonction Pu-
blique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonc-
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président
de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement en-
tendu ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'orga-
nisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;
VU le Décret N°73-13 du 17 janvier 1973, portant organisation du Minis-
tère de la Fonction Publique et du Travail ;
Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Mr Pierre AHLINVI COMLAN, Administrateur Civil, est nom-
mé Directeur Général de la Fonction Publique.

.../...